

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-657

Objet : Culture – Convention de partenariat avec le Groupe Art Contemporain (GAC) dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Vu la délibération n° 2025-612 du 24 septembre 2025 approuvant le renouvellement de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2025/2029 ;

Considérant les actions engagées par ARCHE Agglo pour développer ses actions dans le cadre des services à la population ;

Considérant, dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture et dans le cadre du dispositif des Vacances Culturelles, l'intervention du Groupe Art Contemporain (GAC) pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 août 2027 pour la mise en œuvre d'un programme d'actions à destination de divers publics du territoire d'ARCHE Agglo ;

Considérant la nécessité de contractualiser avec ladite structure ses modalités d'intervention.

DECIDE

Article 1 – d'approuver et de signer la convention dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture et dans le cadre du dispositif des Vacances Culturelles pour un montant de 8 950 €

Article 2 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Mercurol-Veaunes, le 14 octobre 2026

La Présidente ARCHE Agglo, Delphine COMTE

